



« la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève à 18% ».

« Le R.I de grade des agent·e·s de catégorie C n'a pas été réévalué depuis 2003 ».
par nos collectivités.

« Les agents ont voté pour l'obtention d'une augmentation de 20 % pour l'ensemble des catégories. »
soit 352,83€ net

En savoir plus sur
Espace Co CGT
cgt-nantes.fr

SALAIRES

POUVOIR D'ACHAT DES AGENT·E·S DE LA VILLE DE NANTES ET NANTES MÉTROPOLE, IL Y A URGENCE À AUGMENTER LE RÉGIME INDEMNITAIRE DE GRADE

En attendant le dégel...

Depuis le 1er janvier 2000, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève à 18%, caractérisée par le gel du point d'indice depuis 11 ans et l'augmentation des prix à la consommation de 8,27%.

Le coût de la vie a en effet connu une augmentation substantielle : +33,7 % pour le gaz, +50 % pour l'électricité entre 2009 et 2019 et les prix à la pompe, certes fluctuants, restent plutôt à la hausse. Entre 2010 et aujourd'hui le point d'indice (base de notre rémunération) a augmenté de 0,056€ seulement. La CGT revendique depuis longtemps le rattrapage et la revalorisation du point, garants du maintien des cotisations sociales notamment à la CNRACL.



Discours de la collectivité... et réalités

Parmi les quatre grandes orientations politiques affichées par nos élu·e·s, figurent la **volonté de « répondre à l'urgence économique et sociale et de promouvoir l'égalité »** et d'ériger comme un pilier du mandat « l'Égalité et la justice sociale »... Alléluia ! Prions pour que ces promesses soient suivies de faits pour les citoyen·ne·s mais aussi pour les agent·e·s.

Malheureusement, la réalité est tout autre : **Vous êtes beaucoup à nous rapporter que la collectivité a de plus en plus difficultés à recruter (contractuels ou titulaires), faute de salaires attractifs et ce, quelque soit la catégorie.** Gageons que la perte de congés n'arrangera rien... Par ailleurs, sachez qu'un grand nombre d'agents sont déjà dans une situation financière dramatique le quinze du mois : **le COS constate que de plus en plus d'agents de nos collectivités sollicitent des aides financières** (aides alimentaires, avances remboursables, prêts de restructuration sociale).

Or, rien n'empêche la collectivité d'améliorer le pouvoir d'achat de ses agents par l'augmentation du régime indemnitaire de grade. Pourtant, le R.I de grade des agent·e·s de catégorie C n'a pas été réévalué depuis 2003. C'est bien regrettable car la qualité du service public passe aussi par une rémunération à la hauteur des discours et des ambitions : Cela participe, à minima à saluer le travail de chacun·e et à motiver les agent·e·s face à l'ampleur de la tâche... Quant à l'égalité femme homme, il y a encore fort à faire – (voir au verso).

Revendications.... et Négociations à venir

Pour rappel :

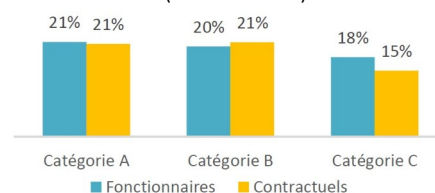
Salaires brut minimum de la collectivité : **1857€**

Il est calculé de la manière suivante :

Traitement indiciaire minimum (1^{er} échelon du 1^{er} grade de catégorie C)
+ indemnité de résidence
+ RI grade minimum
+ Ri emploi 1^{er} niveau
+ Prime de service public mensualisée.

*Tiré du bilan social 2019

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations
par catégorie et par statut
(Ville de Nantes)



Lors de l'assemblée générale du 7 septembre 2021, les agents ont voté pour l'obtention d'une augmentation de 20 % pour l'ensemble des catégories qui correspond au rattrapage à hauteur des 18 % de perte du pouvoir d'achat + 2 % de revalorisation. Cette augmentation salariale est calculée sur la base du salaire brut minimum, soit **371,40€ brut** axé sur le régime indemnitaire de grade (RIG). Ce qui porte à une augmentation de **352,83€ net** par mois en plus du montant du RIG alloué actuellement.

« Comme l'indique le rapport social, ces inégalités sont dues en partie à des éléments de rémunération locaux »

(In)Égalité... femmes-hommes : un levier d'action pourtant dans les mains de nos élu·e·s



La CGT souhaite que le régime indemnitaire soit aussi revu par rapport aux inégalités femmes-hommes et l'élue au personnel a été plusieurs fois interpellée en ce sens. Malheureusement, il nous est répondu que ce sujet sera abordé « plus tard » !

Domage car d'après les chiffres de 2019, les écarts moyens entre les femmes et les hommes à Nantes Métropole et à la Ville de Nantes sont encore considérables pour ne pas dire choquants :

- Catégorie A : écart moyen de 249€
- Catégorie B : écart moyen de 129€
- Catégorie C : écart moyen de 128€

Or, comme l'indique le rapport social, ces inégalités sont dues en partie à des éléments de rémunération locaux... dont le régime indemnitaire !

La balle est donc dans le camp de nos collectivités ! Et puisqu'elles défendent « l'Égalité et la justice sociale », nous leur rappelons qu'il est grand temps d'agir !

#SYNDIQUEZ VOUS



☐ J'adhère

☐ Je souhaite recevoir des informations par mail

Nom : Prénom :

Direction/Service :

Mail :

*Bulletin à remettre à un·e syndiqué·e ou inscription possible sur le site cgt-nantes.fr



En savoir plus sur
Espace Co CGT
cgt-nantes.fr